

REGLEMENT ACCUEIL DE LOISIRS

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs que nous proposons et qui se déroule à l'espace Jacques Prévert (3 rue du Vivarais à Brabois – tél. 03 83 44 46 63). Voici quelques précisions concernant son fonctionnement.

ARTICLE 1: INSCRIPTION & REGLEMENT

◆ **POUR LES VACANCES SCOLAIRES** : inscription (pour la semaine complète avec repas) et règlement au secrétariat de la MJC Lorraine avant chaque période de vacances scolaires, et au plus tard jusqu'au jeudi midi pour la semaine qui suit (dans la limite des places disponibles).

**PAS DE POSSIBILITE D'ANNULATION
(SAUF CAS DE FORCE MAJEURE).**

◆ **POUR LES MERCREDIS RECREATIFS** : inscription possible par téléphone jusqu'au lundi soir pour le mercredi qui suit (dans la limite des places disponibles) et règlement au secrétariat de la MJC Lorraine.

Pour annuler un mercredi, il faut appeler le plus tôt possible au 03 83 15 90 00, et au plus tard jusqu'au lundi soir pour le mercredi qui suit.

AUCUN REMBOURSEMENT (OU DEDUCTION) NE SERA EFFECTUE (SAUF POUR RAISONS DE SANTE ET SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL QUI DEVRA ETRE TRANSMIS AU SECRETARIAT DE LA MJC LORRAINE DANS LES 8 JOURS SUIVANT L'ABSENCE).

ARTICLE 2: ACCUEIL/NAVETTE

Les enfants sont accueillis entre 8h00 et 9h00 (et à 13h30 sur les mercredis récréatifs). Les activités de l'accueil de loisirs débutant à 9h00 et se terminant à 17h00, il est indispensable d'amener votre enfant avant 9h00 et pour 13h30 (pour les mercredis récréatifs), afin de ne pas perturber les activités. Un départ échelonné (entre 17h00 et 18h00) est proposé aux familles.

Le Directeur est habilité à refuser l'accès du centre de loisirs aux enfants ne respectant pas les horaires d'accueil, ainsi qu'à ceux dont les parents n'ont pas effectué les démarches administratives précédemment énoncées.

RAPPEL : la navette qui fait les trajets entre la MJC Lorraine et l'espace Jacques Prévert est EXCLUSIVEMENT RESERVEE AUX FAMILLES QUI N'ONT PAS DE VEHICULE.

.../...

.../...

ARTICLE 3: ASSURANCE

Les enfants inscrits en accueil de loisirs sont automatiquement adhérents de la MJC Lorraine et par conséquent assurés par la MAIF. La carte d'adhésion est valable du mois de septembre au mois d'août de l'année suivante.

ARTICLE 4: CAFPRO

Nous vous informons que la Caisse d'Allocations Familiales met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier nécessaires à l'exercice de notre mission.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » N° 78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant.

Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

L'inscription à un accueil de loisirs organisé par la MJC Lorraine vaut acceptation du présent règlement.

Document établi en deux exemplaires :

Nom/Prénom du ou des enfants :

Date & Signature des parents :